

**INSTRUCTIONS DE COURSE  
OSIRIS - MONOTYPES  
OCCITANIA CUP VI  
27 septembre – 29 septembre 2024**

**SETE  
Grade 4**

Autorité organisatrice :  
Comité Départemental de Voile de l'Hérault

Avec le concours de :  
La Ville de Sète - Le Port de Sète Sud de France,  
La Société Nautique de Sète,  
Les Clubs de voile Habitables de l'Hérault et du Gard  
La Ligue de Voile Occitanie,  
Hérault Sport,  
Delta Voile – Banque Populaire – Crédit Maritime

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

## 1. REGLES :

La régate est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV2021/2024).
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe "Prescriptions" si nécessaire.
- 1.3. Les règlements fédéraux, et les règlements des classes concernées (OSIRIS, MICRO, MINI, SURPRISE, MONOTYPES divers...).
- 1.4. Les règles pour la navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliqueront plus et seront remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).
- 1.5. Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) ne s'appliquent pas.
- 1.6. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents/es et accompagnateurs / trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des participants/es ou accompagnateurs / trices. Un/e concurrent/e ou accompagnateur / trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé / e selon les RCV 2 ou 69.

## 2. TABLEAU D'AFFICHAGE NUMERIQUE OFFICIEL

Les modifications aux IC, et toutes les notifications, y compris les avis et convocations du corps arbitral seront publiées sur le site Racing Rules of Sailing (RRS). Les QR Codes pour accéder directement au site RRS seront remis lors de l'inscription des bateaux. Cet affichage tiendra lieu de notification officielle écrite pour chaque concurrent lequel devra consulter le site avant et après la / les courses. Les réclamations devront y être déposées et les heures limites et les convocations et divers avis y seront publiés. Ces instructions de course ne seront pas affichées. Elles seront disponibles en version électronique à imprimer à l'adresse suivante : [www.comite-voile34.fr](http://www.comite-voile34.fr)

## 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée via l'interface RRS (Racing Rules of Sailing : voir QR Codes affichés) au plus tard 1h avant le signal de d'avertissement sauf pour les changements au programme des courses qui seront publiés avant 20h la veille du jour où il prendra effet. Rappel RCV : Le pavillon L (LIMA) envoyé à terre signifie : un avis aux concurrents a été publié.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1. Les signaux à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le môle, à l'entrée du village Occitania Cup et arborant un pavillon SNS.
- 4.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu.

#### 5. PROGRAMME DES COURSES POUR LES DEUX RONDS : OSIRIS ET MONOTYPES/MICRO

Dates des courses :

DATES	GROUPES	BRIEFING	HEURE 1 <sup>ER</sup> SIGNAL D'AVERTISSEMENT	NOMBRE MAXIMUM COURSES / JOUR
<b>Samedi 28 septembre</b>	OSIRIS	9H15 – Sur le môle St Louis	10H30	6
	MONOTYPE	9H15 – Plateforme du pôle nautique	10H30	6
	MICRO		APRES 12H00	5
<b>Dimanche 29 septembre</b>	OSIRIS	9H15 – Sur le môle St Louis	10H30	6
	MONOTYPE	9H15 – Plateforme du pôle nautique		
	MICRO			

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon Orange de la ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h.

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

- 6.1. Croiseurs OSIRIS groupe 1 : pavillon blanc.
- 6.2. Croiseurs OSIRIS groupe 2 : pavillon rose.
- 6.3. MONOTYPES : pavillon "CDV34".
- 6.4. Classe MICRO : pavillon « MICRO »

#### 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course (Rond MONOTYPES / MICRO et Rond OSIRIS) est défini en annexe ZONES DE COURSE et sera précisé au briefing des coureurs.

## 8. LES PARCOURS

- 8.1.** Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et contournées, le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2.** Au plus tard, au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le N° du parcours à effectuer au moyen de pavillons blancs portant des chiffres noirs ou sur un tableau fixé à l'arrière du bateau CC et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 8.3.** Le parcours pourra être réduit à n'importe quelle marque à contourner.
- 8.4.** Pointage officiel à une marque : le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32.2). Les modalités d'application sont définies en annexe "POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE".
- 8.5. Régate des mordus :** En cas d'annulation des courses du jour pour raison de mauvais temps, l'autorité organisatrice pourra proposer à tous les bateaux inscrits à l'Occitania, de disputer **la régata "des mordus"**. Organisée en zone sécurisée à proximité du rivage, elle donnera lieu à un seul classement pour l'ensemble des bateaux participants. Les ratings OSIRIS seront appliqués en temps sur distance. Son résultat ne comptera pas pour le classement de l'Occitania Cup. La régata "des mordus" consiste en un parcours de vitesse entre une ligne de départ représentée par l'alignement des balises verte et rouge de la sortie ouest du port de Sète et une ligne d'arrivée identique à la ligne de départ, après le contournement d'une ou plusieurs marques de parcours définies en instructions de course spécifiques, et expliquées au briefing des coureurs du jour de la régata. Les bateaux volontairement inscrits prendront un départ individuel, après une annonce VHF auprès du Comité de Course. Leur temps de course débutera au franchissement de la ligne de départ. Conformément à la RCV 3 « DECISION DE COURIR », ils « participeront à la course sous leur seule responsabilité ».

## 9. MARQUES

Les marques sont :

PARCOURS	DEPART	MARQUES	CHANGEMENT	ARRIVEE
<b>Rond MONOTYPE et MICRO</b>	2 bateaux comité avec pavillons orange	Bouées rouges	Bouée jaune	Bouée blanche
<b>Rond OSIRIS</b>	2 bateaux comité avec pavillons orange	Bouées jaunes	Bouée blanche	Bouée jaune

**Attention** : les couleurs des marques de parcours peuvent être modifiées. Si tel est le cas, les modifications seront précisées lors des briefings coureurs.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe "ZONES DE COURSE".

## 11. LE DEPART :

**11.1.** Pour le rond OSIRIS : la ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité bâbord.

Pour le rond MONOTYPE : la ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la bouée de départ à l'extrémité bâbord.

**11.2.** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction.

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

### 12.1. Parcours technique :

12.1.1. Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de Course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.1.2. Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du Comité de Course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

12.1.3. En cas de changement de parcours sur un parcours technique la bouée 2 dite de dog leg sera supprimée.

**12.2. Modification Parcours Côtier** : les pavillons Charlie / Oscar envoyés au voisinage d'une marque de parcours (plus signaux sonores brefs) signifient qu'après le passage de cette marque il faut rejoindre directement la ligne d'arrivée.

## 13. L'ARRIVEE

**13.1. Parcours côtier** : La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau Comité arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée. La position de la ligne d'arrivée est la même pour tous les parcours côtier (voir annexe 4).

**13.2. Parcours techniques** : La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau Comité et le côté parcours de la marque d'arrivée (voir annexe 2).

#### 14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1.** La RCV 44.1 s'applique (pénalité de deux tours).
- 14.2.** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3.** Action du jury sur l'eau (uniquement sur le rond Monotypes) : l'arbitrage semi direct est mis en place uniquement sur le rond Monotypes, l'annexe jugement semi-direct s'applique, et si les règles de classe le prévoient, les exigences de la RCV P5 s'appliquent à la règle SD3 (L'information sera précisée au briefing). L'action ou l'absence d'action du jury ne pourra donner lieu à réclamation ou à demande de réparation. Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position à tout moment ne peut donner lieu à demande de réparation.

#### 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

Les temps sont les suivants :

GROUPE	PARCOURS	TEMPS CIBLE	TEMPS LIMITE Du 1 <sup>er</sup> pour finir	TEMPS LIMITE pour finir après le 1 <sup>er</sup>
MONOTYPES et MICRO	Construit	40 minutes	60 minutes	20 minutes
Croiseurs OSIRIS	Construit	-	60 minutes	35 minutes
Croiseurs OSIRIS	Côtier	-	-	+ 50% du temps réel du 3 <sup>ème</sup>

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)). Les bateaux ne finissant pas dans le « temps limite pour finir après le 1<sup>er</sup> bateau » ayant effectué le parcours et ayant fini, seront classés DNF sans instruction (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

#### 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1.** L'annexe "T" s'applique. La pénalité « post course » (RCV T1 (b)) de 30% sera calculée sur le nombre des inscrits du groupe concerné.
- 16.2.** Les formulaires de réclamation sont disponibles sur le site Racing Rules Of Sailing (RRS). Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées en ligne dans le temps limite.
- 16.3.** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le Comité de Course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. Des avis seront publiés sur RRS dès que possible et au plus tard 2 heures suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située



dans les locaux de la SNS. Elles commenceront si possible à l'heure indiquée sur RRS.

Un retard dans l'heure du début de l'instruction ne pourra être motif à demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.(a). Les instructions et/ou les conciliations du jury pourront débuter avant l'heure limite de dépôt des réclamations, ou avant l'heure indiquée au tableau officiel, après accord de toutes les parties.

- 16.4.** Les avis de réclamation du Comité de Course, du comité technique ou du jury seront publiés sur RRS pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5.** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) : Départ : Bateaux en attente, Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors), Publicité, Bateaux accompagnateurs, Limitation de sorties de l'eau, Equipement de plongée et housses sous-marine de protection, Communication radio.
- 16.6.** Rappel de la RCV 66.2 : Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- 16.6.1. Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- 16.6.2. Pas plus de 30 minutes après que la décision ait été affichée.

## **17. CLASSEMENT**

- 17.1.** Une course doit être courue pour valider l'épreuve.
- 17.2.** Scores comptabilisés :
- 17.2.1. Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- 17.2.2. Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 17.3.** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits, et temps sur distance pour les parcours incluant un parcours côtier. Le CVL s'applique.
- 17.4. Classements des bateaux :**
- 17.4.1. **Rond OSIRIS :**  
Les bateaux seront séparés en deux groupes sensiblement équivalents en fonction des rating OSIRIS. Les 2 groupes seront publiés par le Comité de Course et expliqués au briefing. Un classement général pour chacun des deux groupes sera établi.
- 17.4.2. **Rond MONOTYPES / MICRO :**  
Un classement général pour chacun des 2 groupes sera établi. Pour chaque série d'au moins 5 bateaux classés, un classement sera établi :
- 17.4.2.1. Rond MONOTYPES : classement en temps compensés selon les tables OSIRIS par série.
- 17.4.2.2. Rond MICRO : un classement en temps réel et un classement en temps compensé selon les tables OSIRIS, selon les séries.

### 17.5. Classement des Clubs :

Les clubs recevront des points selon la procédure suivante :

- 17.5.1. **Rond OSIRIS** : pour chacun des 2 classements généraux : 10 points au 1<sup>er</sup> bateau, 9 points au second, 8 au 3<sup>ème</sup> etc., jusqu'à 1 point au 10<sup>ème</sup>.
- 17.5.2. **Rond MONOTYPES** : Base : classement général du groupe : 10 points au 1<sup>er</sup> bateau, 9 points au 2<sup>ème</sup>, 8 au 3<sup>ème</sup> etc. jusqu'à 1 point au 10<sup>ème</sup>. Rond MONOTYPES : pour chacun des groupes MONOTYPES ayant au moins 5 bateaux classés : 3 points au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.
- 17.5.3. **Rond MICRO** : Base classement en temps réel : 3 points au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.
- 17.5.4. **DUO - SOLO**, pour toute classe ayant au moins 5 bateaux classés
  - 17.5.4.1. **Mini 650** : 3 points au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.
  - 17.5.4.2. **OSIRIS DUO** : 3 points au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.
  - 17.5.4.3. **OSIRIS SOLO** : 3 points au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.

### 18. REGLES DE SECURITE

- 18.1. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible. [DP] [NP].
- 18.2. Le canal VHF utilisé en course est le 77 sur le rond OSIRIS et 72 sur le rond MONOTYPES.
- 18.3. Utilisation du bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

### 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT [DP]

- 19.1. Le remplacement de concurrents sera autorisé à condition d'avoir inscrit la totalité de l'équipage à la régata et seulement en cas de changement d'équipage entre le samedi et le dimanche et à condition que le responsable du bateau ait déposé la liste d'équipage modifiée auprès du Comité de Course avant le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement du dimanche.
- 19.2. Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent être faites à la première occasion raisonnable.

### 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1. Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2. Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement et jusqu'à la fin de la régata et son amarrage au port après



la dernière course. [DP].

**21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP] [NP]**

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions demandées par l'organisateur.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés par les pavillons des clubs co-organisateur. Les bateaux jury seront identifiés par le pavillon « JURY », les bateaux du comité technique par un pavillon « JAUGE »

**23. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP] [NP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

**24. PRIX**

L'Occitania Cup sera remise pour un an au club vainqueur, les clubs classés deuxième et troisième seront dotés d'une coupe. Ces 3 trophées devront être remis en jeu lors de la prochaine édition de l'Occitania Cup.

**25. COMMUNICATION RADIO [DP] [NP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**26. DECISION DE COURIR - RESPONSABILITE DES CONCURRENTS**

**26.1.** Conformément à la RCV 3, Règles fondamentales, la décision d'un bateau de s'inscrire à « l'Occitania Cup » et de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Il assume de ce fait ses propres risques.

L'Autorité Organisatrice (y compris la Fédération Française de Voile, les associations des classes représentées, les clubs participants, le Comité de Course, le Comité Technique, le Jury, leurs employés et les bénévoles ou les partenaires) n'accepte a priori aucune responsabilité que ce soit pour des dommages matériels ou blessure individuelle ou décès survenu en conséquence de la régata, que ce soit avant, pendant ou après.

**26.2.** Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend donc de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

26.2.1. Il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport de la voile et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;

26.2.2. Il est responsable de sa propre sécurité, celle du bateau qu'il dirige et de l'équipage qui le manœuvre et ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;

- 26.2.3. Il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
- 26.2.4. Il assure que le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
- 26.2.5. La mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance, d'arbitres et de divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
- 26.2.6. L'action des bateaux d'assistance est principalement orientée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;
- 26.2.7. Il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information disponible et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

**27. Liste des annexes :**

- 27.1.** Annexe 1 : Zones de courses.
- 27.2.** Annexe 2 : Parcours Techniques.
- 27.3.** Annexe 3 : Parcours côtiers.
- 27.4.** Annexe 4 : Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers.
- 27.5.** Annexe 5 : Pointage officiel à une marque.
- 27.6.** Annexe 6 : Arbitrage semi direct.

**COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL**

**Comités de Course :**

Président rond OSIRIS croiseurs : Alain BACHELLERIE

Président rond Monotypes : Jean-Luc BORT

Président délégué à la Duo Solo : Hervé TOURNASSAT

Adjoints : Hélène MATEO, Corinne TOURNASSAT, Mathieu MAUDET, Bruno BERTHEAS

**Jury :**

Président : Renan LE DRET

Adjoint : Théo WENDLING

**Comité Technique :**

Président : Guy VALENTIN

**Commissaires aux résultats :**

Marie-Line LOIRY VALENTIN

Dominique WENDLING

Jean-Pierre FINAZZI